

Montréal, le 23 septembre 2019

Nicolas Dubé

Ligne directe : 514-392-9432
nicolas.dube@gowlingwlg.com

VIA LE SDÉ

Adjointe
Tél. : 514 878-9641, poste no : 65322

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : ÉNERGIR S.E.C. - Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Demande d'approbation provisoire d'un tarif pour le GNR
Dossier de la Régie : R-4008-2017
Notre dossier : L153570003**

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de la Régie du 17 septembre dernier dans laquelle elle demande à chacun des participants de lui transmettre certaines informations en vue de la préparation des audiences du 30 septembre et du 1^{er} octobre prochain.

Par conséquent, l'Association des consommateurs industriels de gaz (« l'ACIG ») désire informer la Régie de ce qui suit.

1. Temps requis pour la présentation de la preuve de l'ACIG et qualification des témoins de l'ACIG

L'ACIG ne prévoit pas faire entendre de témoin lors de l'audience.

2. Temps requis pour les contre-interrogatoires des témoins d'Énergir et des autres intervenants

L'ACIG prévoit une durée d'environ 10 minutes pour le contre-interrogatoire du panel d'Énergir et, le cas échéant, elle se réserve le droit d'interroger les témoins des intervenants pour une durée approximative de 5 minutes chacun, et ce, en fonction de la preuve qui pourrait être présentée par ces derniers.

3. Temps requis pour la présentation de l'argumentation de l'ACIG

L'ACIG prévoit une durée d'environ 5-10 minutes pour la présentation de son argumentation verbale dans l'éventualité où l'audience devait se terminer le 30 septembre.

4. Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience

Me Paule Hamelin ne pourra être présente lors des audiences, étant à l'extérieure du pays les 30 septembre et 1^{er} octobre prochain. Par conséquent, l'ACIG sera représentée par le soussigné en remplacement de Me Paule Hamelin.

Compte tenu d'engagements dans le cadre d'un autre dossier, le soussigné ne pourra être présent lors de l'audience du 1^{er} octobre prochain. Par conséquent, dans la mesure où l'audience devait se terminer le 1^{er} octobre prochain, l'ACIG souhaiterait pouvoir transmettre à la Régie ses représentations écrites une fois les audiences terminées, et ce, au plus tard le 4 octobre 2019 puisque le soussigné sera en audience les 2 et 3 octobre 2019 dans le cadre du dossier tarifaire R-4057-2018, phase 2.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Nicolas Dubé

ND